



Jeu concours RENTIZ «Quiz de la Saint-Valentin»

Article I : Organisation

AIXIA LOCATION, Société par Actions Simplifiées au capital de 250 000 €, immatriculée au RCS de Lyon sous le numéro 501 225 320, dont le siège social se situe au 22 rue des Rosiéristes 69410 Champagne au Mont d' Or (ci-après « la Société Organisatrice »), organise pour la promotion de sa marque, RENTIZ, un jeu concours gratuit sans obligation d'achat intitulé «**Quiz de la Saint-Valentin**».

Le jeu démarre à compter du 1^{er} Février 2018 à 17h au 8 Février 2018 17h.

Le présent règlement définit les règles juridiques applicables pour ce jeu.

Article II : Participation

La participation au jeu concours gratuit est ouverte à toute personne physique majeure résidant en France Métropolitaine, à l'exclusion des mandataires sociaux et membres du personnel de la société organisatrice, de toute société qu'elle contrôle, qui la contrôle, ou sous contrôle commun avec elle, et de leur famille et d'une façon générale des personnes ayant collaboré à la mise en œuvre de ce jeu.

La participation au jeu concours est strictement nominative et limitée, pendant toute la durée du jeu, à une seule participation par personne (même nom et prénom, même adresse email) et à une seule participation par foyer, c'est-à-dire mêmes nom et adresse postale ou mêmes noms et adresses e-mail.

Le participant ne peut en aucun cas jouer avec plusieurs profils Facebook, sous plusieurs pseudonymes, pour le compte d'autres Participants. Toute utilisation de comptes différents pour un même Participant sera considérée comme une tentative de fraude entraînant l'élimination définitive du Participant du jeu.

La participation au jeu implique l'acceptation sans réserve du présent règlement dans son intégralité, des lois et règlements et autres textes applicables en France.

Article III : Modalités

Pour pouvoir participer au Jeu, le Participant devra successivement :

- Se rendre sur le module du jeu qui se trouve sur la page Facebook de Rentiz
- Cliquer sur le bouton « Je participe »
- Cliquer sur « Like » ou sur « Suivant »
- S'identifier soit en se connectant par Facebook ou Google + (bouton « Connexion Facebook » ou « Connexion Google + » soit en remplissant le formulaire avec son Prénom, Nom et Email)
- Accepter le règlement du jeu concours
- Cliquer sur « Valider »
- Répondre aux 3 questions

Une fois les 3 réponses données, il y a 2 possibilités :

- Soit le joueur a perdu. Le message affiché sera : « Vous ferez mieux la prochaine fois ! »
- Soit le joueur a gagné. Le message affiché sera : « Merci d'avoir joué ! Vous êtes qualifié pour le tirage au sort du 9 Février. »

Le participant ne dispose que de 3 tentatives pour se qualifier au tirage au sort.

Après sa participation, le Participant pourra « partager » le jeu soit via Facebook soit via Twitter.

Le gagnant sera déterminé par un tirage au sort qui aura lieu le Vendredi 9 Février.

Seuls les participants ayant trouvé les 3 bonnes réponses seront qualifiés au tirage au sort. Les participants n'ayant pas réussi à trouver les 3 bonnes réponses ne pourront pas participer au tirage au sort.

Toute participation, dont les coordonnées seraient inexactes, incomplètes, ou qui serait adressée après la date limite ou sous une autre forme que celle prévue, ne sera pas prise en compte et entraînera la nullité de la participation. La même sanction s'appliquera en cas de multi-inscriptions, de même qu'en cas d'inscription réalisée en contravention au présent règlement. Les Participants ne pourront, dans ce cas, prétendre à aucune dotation.

En cas de déménagement ou de changement d'adresse email, le Participant désigné en tant que gagnant devra communiquer ses nouvelles coordonnées en informant l'organisateur par mail à jeu-concours@rentiz.com.

Article IV : Désignation des Gagnants

La qualité de Gagnant est subordonnée à la validité de la participation du participant telle que prévue aux articles II et III du présent Règlement.

Un tirage au sort sera effectué le 9 Février 2018 par le président de la société AIXIA LOCATION SAS – RENTIZ pour désigner les gagnants de chaque lot parmi l'ensemble des participations recueillies ayant réussi à trouver les 3 bonnes réponses et remplissant les conditions.

Le gagnant du lot recevra dans les 48 heures ouvrées après leur participation un mail d'AIXIA LOCATION lui informant du lot qu'il aura remporté et lui demandant de confirmer ses coordonnées. A réception de l'email précité, le Gagnant disposera d'un délai de sept (7) jours ouvrables pour confirmer ses coordonnées.

Article V : Dotations

Les dotations ne peuvent faire l'objet d'aucun remboursement en espèces, ni d'aucune contrepartie de quelque nature que ce soit et sont non cessibles.

Une seule dotation sera attribuée au gagnant sur l'ensemble de la période du jeu concours.

La dotation offerte est strictement nominative et ne peut donc pas être cédée à une autre personne.

Dans l'hypothèse où le Gagnant ne voudrait pas ou ne pourrait pas, pour quelque raison que ce soit, bénéficier de tout ou partie de la dotation gagnée, dans les conditions décrites dans le présent règlement, il perd le bénéfice complet de ladite dotation et ne peut prétendre à une quelconque indemnisation ou contrepartie. La dotation sera quant à elle non remise en Jeu et l'Organisateur pourra en disposer librement.

Les dotations, quelles qu'elles soient, non réclamées dans le cadre de cette opération ne seront pas remises en jeu. Les gagnants n'ayant pas réclamés leurs dotations dans les délais impartis seront considérés y avoir définitivement renoncé.

Les gagnants du jeu autorisent toute vérification concernant leur identité et leur domicile. Toute indication d'identité ou d'adresse fausse entraînera l'élimination de celui-ci. De même, la société organisatrice se réserve le droit de poursuivre par tout moyen, toute tentative de détournement du présent règlement, notamment en cas d'informations erronées.

Les lots offerts ne peuvent donner lieu de la part des gagnants à aucune contestation d'aucune sorte, ni à la remise de leur contre-valeur en argent (totale ou partielle), ni à leur échange ou remplacement contre un autre lot de quelque valeur que ce soit, pour quelque cause que ce soit.

Enfin, la Société Organisatrice se réserve le droit de remplacer les lots en tout ou partie par d'autres lots de valeur équivalente en cas de difficulté extérieure, pour obtenir ce qui a été annoncé, notamment rupture même momentanée de prestation.

Le lot sera mis à disposition du gagnant sur l'une de nos agences Rentiz.

Le lot est le suivant :

- **Un Week-end en Mercedes Classe A (du Vendredi 16 Février 2018 à 17h au Lundi 19 Février 2018 à 9h) valable sur l'une de nos agences Rentiz*.**

*Le lot sera mis à disposition dans l'une de nos agences se trouvant dans les villes suivantes : Paris Montgeron, Lille, Lyon, Marseille, Bordeaux, Nice, Cannes, Strasbourg, Metz, Nancy, Thionville, Forbach.

Ne sont pas inclus dans les lots les frais de déplacement et plus généralement les frais de toute nature qui pourraient éventuellement être engagés par les Gagnants pour la jouissance des lots.

La société AIXIA LOCATION décline toute responsabilité pour tous les incidents et accidents qui pourraient arriver aux Gagnants pendant la jouissance de leur lot.

Article VI : Dépôt légal

Le règlement est adressé gratuitement à toute personne en faisant la demande écrite avant le 17 Février 2018 17h (cachet de la poste faisant foi) à l'adresse suivante :

AIXIA LOCATION – Rentiz– « Quiz de la Saint-Valentin»,

Bâtiment La Licorne – entrée B

540 Allée de Hêtres

69760 Limonest

(timbre au tarif lent en vigueur remboursé sur simple demande écrite conjointe).

Il ne sera répondu à aucune demande orale concernant le Jeu.

Article VII : Modification du règlement

Le règlement peut être modifié à tout moment sous la forme d'un avenant par la Société Organisatrice.

Il entrera en vigueur à compter de son dépôt et tout Participant sera réputé l'avoir accepté du simple fait de sa participation au Jeu, à compter de la date d'entrée en vigueur de la modification. Tout Participant refusant la ou les modifications intervenues devra cesser de participer au Jeu.

Plus généralement, AIXIA LOCATION se réserve le droit de reporter, de modifier, d'annuler, d'écourter, de prolonger ou de renouveler le jeu-concours en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté. En tout état de cause, sa responsabilité ne saurait être engagée à ce titre.

Article VIII : Disqualification

Les Participants autorisent toutes vérifications concernant leur identité et leur adresse électronique.

Toute participation non conforme au présent règlement, incomplète, inexploitable ou avec des coordonnées erronées sera considérée comme nulle.

AIXIA LOCATION pourra annuler tout ou partie du Jeu s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique ou du fait de la participation sous l'identité d'un tiers dans le cadre de la participation au Jeu et/ou de la détermination des

Gagnants. Elle se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer les lots aux fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes.

Article IX: Limite de responsabilité

AIXIA LOCATION ne saurait être tenue responsable de problèmes inhérents à la communication électronique ou du mauvais acheminement du courrier ou de tous autres problèmes qui ne lui seraient pas imputables et qui interviendraient pendant la durée du Jeu.

Notamment, la participation au Jeu implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques d'Internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, les risques d'interruption, et plus généralement, les risques inhérents à toute connexion et transmission sur Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau.

AIXIA LOCATION ne peut être tenue responsable de tout dommage direct ou indirect issu d'une interruption, d'un dysfonctionnement quel qu'il soit. La connexion de toute personne au Site et la participation des Participants au Jeu se fait sous leur entière responsabilité.

Si les coordonnées d'un Gagnant sont inexploitablees ou si le Gagnant ne peut être identifié ni par son nom, ni son adresse, ni son numéro de téléphone, il n'appartient pas à AIXIA LOCATION de faire des recherches complémentaires afin de retrouver le Gagnant indisponible, qui ne recevra ni sa dotation ni aucun dédommagement ou indemnité.

Article X : Propriété intellectuelle

Conformément aux lois régissant les droits de propriété littéraire et artistique, la reproduction et la représentation de tout ou partie des éléments composant ce Jeu sont strictement interdites. Les marques citées sont des marques déposées par leur propriétaire et, à ce titre, protégées.

En outre, les organisateurs restent titulaires exclusifs de l'ensemble des droits d'auteurs sur ce Jeu.

Article XI : Publicité

Par l'acceptation de leurs dotations, les Gagnants autorisent AIXIA LOCATION – Rentiz à utiliser leur identité, leur image et leur enregistrement audio/vidéo dans toute manifestation publi-promotionnelle liée au présent jeu-concours sans que cette utilisation puisse donner lieu à une quelconque contrepartie autre que le prix gagné.

Article XII : Loi applicable et litiges

Le Règlement est exclusivement régi par la loi française.

Les Parties s'efforceront de régler à l'amiable tout litige concernant l'interprétation ou l'application du Règlement. Si en dépit d'efforts, elles n'y parvenaient pas dans un délai de 30 jours à compter de la naissance du différend, la juridiction compétente pourra être saisie par la Partie la plus diligente.

Article XIII : Informatique et Libertés

Les coordonnées de tous les Participants seront utilisées conformément aux dispositions de la loi "Informatique et Libertés" du 6 janvier 1978 modifiée par la loi du 6 août 2004. Chaque Participant a un droit d'accès, de rectification ou de radiation des informations le concernant. Cette demande sera adressée le cas échéant à l'adresse suivante :

AIXIA LOCATION – Rentiz – Jeu concours RENTIZ «Quiz de la Saint-Valentin »
Bâtiment La Licorne – entrée B
540 Allée de Hêtres
69760 Limonest

Les personnes qui exerceront le droit de suppression de leurs données avant la fin de Jeu seront réputées renoncer à leur participation.